

Chastre, le 17 juin 2009

Conformément à l'article L.1122-13, § 1er du Code de la Démocratie Locale et de la
Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer

M. ~~Ryckmans~~

pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu **30 juin 2009 à 19 h 30** à la Maison
communale, 71 avenue du Castillon à 1450 Chastre.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal de la séance du 9 juin 2009 : approbation (*vote*)
2. Finances communales
 - a) Comptes de l'exercice 2007 : décision de Tutelle : *information*
 - b) Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2009 : arrêt (*vote*)
3. P.P.P. : rapport financier et évaluation : arrêt (*vote*)
4. Cultes : Fabrique d'église de Noirmont : compte 2008 : avis (*vote*)
5. Contrat de rivière Dyle-Gette a.s.b.l. : adhésion (*vote*)
6. Ancrage communal : propriété communale rue du Tensoul
 - a) Transfert de 2 logements non localisés de l'«Ancrage» 2009-2010 » au site du Tensoul
 - b) Extension du bail emphytéotique pour la création du parking

HUIS CLOS

7. Personnel enseignant : désignation : ratification (*vote*)
8. Contrat de rivière Dyle-Gette a.s.b.l. :
 - a) Représentants communaux à l'Assemblée générale : désignation
 - b) Représentant communal au Conseil d'Administration : désignation

Le Secrétaire communal,

Y. CHARLIER

Par ordonnance :

Le Bourgmestre

C. JOSSART



Bevèle Faesent